



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AEA 2022-09-22/08
Règlement du Fonds de défense des intérêts
des municipalités de la FQM

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la FQM a adopté le 26 mai 2022 le Règlement 2022-02 modifiant le Règlement du Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des membres de ratifier le Règlement 2022-02;

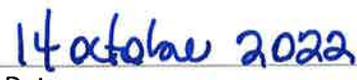
Sur proposition de M. Daniel Gendron, maire de Nantes, appuyée par M. Luc Dostaler, maire Notre-Dame-du-Mont-Carmel, il est résolu :

DE RATIFIER le Règlement 2022-02 – Règlement apportant des modifications au Règlement du Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.


Sylvain Lepage
Directeur général


Date